AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_ARCH-FAM-2021-0-0815ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur le préfet de l'Aisne, 22 août 1846

# Jean-Baptiste André Godin à monsieur le préfet de l'Aisne, 22 août 1846

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

#### Les relations du document

#### **Collection Correspondant.e.s**

<u>Crèvecœur, Guillaume (1802-1877)</u> est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

# Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur le préfet de l'Aisne, 22 août 1846, 1846-08-22

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27677

### Informations sur le document source

CoteARCH-FAM-2021-0-0815 Collation1 p. (79r) Nature du documentBrouillon manuscrit d'une lettre Lieu de conservationFamilistère de Guise

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>22 août 1846</u>
Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)
Destinataire<u>Crèvecœur, Guillaume (1802-1877)</u>
Lieu de destinationLaon (Aisne)

# **Description**

RésuméSur l'alignement des constructions de la nouvelle fonderie Godin-Lemaire édifiée à Guise : Godin explique qu'il a présenté un état de concession des terrains à acquérir pour alignement à l'ingénieur de Saint-Quentin qu'il a vu à plusieurs reprises, que celui-ci promettait à la fin de juillet que l'arrêté d'autorisation n'en tarderait pas et qu'il s'étonne des difficultés que lui a causé monsieur Lecerf conducteur des ponts et chaussées ; il demande au préfet les motifs qui retardent l'autorisation et empêchent la reprise des constructions ; il explique qu'il a été menacé d'un procès s'il faisait construire à moins de deux mètres de la route , qu'il a en conséquence suspendu les travaux, mais que le préjudice qu'il subit est considérable ; il signale que 40 ouvriers devaient être employés aux constructions. SupportRepère et soulignements du texte manuscrits au crayon rouge.

## **Mots-clés**

Construction, Emploi, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit), Travailleurs et travailleuses

Personnes citéesLecerf [monsieur]

Lieux cités

- Guise (Aisne)
- Guise (Aisne) Familistère : usine
- Saint-Quentin (Aisne)

# Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCrèvecœur, Guillaume (1802-1877)
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéAdministration
BiographieHaut fonctionnaire français né en 1802 à Paris et décédé en 1877 à

Versailles (Yvelines). Il est préfet de l'Aisne de 1842 à 1848. Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023 14h bout to Mondium be plufet de Deparlement de haisse Mouseur faire la demande den assignment pour dien des wastenstons pas a lestumit de faut surg de De for tout woyale 00 quise. un etat de comession de plus de 40 unhaces ma ité presenté portant la valuer a le france le untière je lai augit sous reserve quim capitales loyale en determinació le pies mofficant a wragner la somme demande. Linginiur de at quentir que par de force de voir pour atte affaire marait promis are toute la bandistame possible a la fin de juillet domair que je mettendrais, plus long temps après danale qui destrait m'actoriser a constraire it marait mimes manifest de surprise de procedes que Mr. Levery conduction des ponts et chauseil avait imployed a mon gard pour mouasisamen autent de retard Philir approache it se suis sur le point de respontant faire active is haraus que la a a it four d'abandonner faut Dathignormant determines Vivilley Moonsie he profit avoir l'obligience de me faire connaître dans le cas ou quique differente depositionent a resque po puiste avive lautorisation De constructe du l'allignement que ma ite propode. Li per pura elostre mes constructions a low de weathe sur ma limite actuelle ou a quelque untitretres a tinticier de ma propriete. des travana availant the commence a see atte intention wais fai it minai den prous de papprodois la wate a plus was de dua mitres Voulant itita tout contratation semblables to me suis determine a attender mais us retards me wasent un preguier un sweath it que le dera ban davantage site de prolongent attenda que je pourrose achieve des constructions dans lesqueles les ouvriers described de ourpes suttitat her wherement of history pe worser pessois in la justice de Notre as ministration pour arow to prompte reporte qui mest mustaire it of dois some to plus profond respect amen and the projet No the tris faccontil I whistient boncements per for fet no at sinteres combined the letter is it has some now to somewhat homers who and pas about a middle ast is one distriction , to me we por sout in guil